

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

| | |
|-------------------------|--|
| Présidence : | M. Michel MOUTON |
| Présents-e-s : | Mmes Anouk BELLAOUD, Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO |
| | MM. Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY (Vice-président), Ivan MARTIGNONI, Patrick RELLSTAB, Valentin SAVIGNY, Olivier SCHEIB et Alan TORSELLETTI |
| Conseil administratif : | Mme Prisca WASEM, Maire M. Steve DELAUDE et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs |
| Secrétaire : | M. Jacques NIERLE |
| Excusé-e-s : | - |
| Procès-verbaliste : | Mme Véronique PRETI |

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|----------|
| A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 28 avril 2022 et du 19 mai 2022 (sous réserve)..... | 2 |
| B. Communication du Bureau du Conseil municipal..... | 3 |
| 1. Informations diverses..... | 3 |
| C. Communications du Conseil administratif..... | 3 |
| 1. Informations diverses..... | 3 |
| a) Bilan de la sécurité sur la commune (APM et gendarmerie)..... | 3 |
| b) Dépassement de crédits..... | 4 |
| 1. Travaux de réfection de la garderie..... | 4 |
| 2. Rénovation /agrandissement de l'école..... | 4 |
| c) Enquête publique relative à l'installation d'une antenne Swisscom : autorisation délivrée..... | 5 |
| d) Poste de Perly : nettoyage du hall..... | 6 |
| e) Bicentenaire : J-1 - informations..... | 6 |
| f) Réponse aux questions/remarques individuelles de la séance du 18 mai dernier..... | 6 |
| 1. Eclairage parking de la mairie (M. Mouton)..... | 6 |
| 2. WC au parc Quedan (M. Mouton)..... | 7 |
| 3. Grillade au parc Quedan (Y. Martignoni) et sur la parcelle du chemin des Vignes (M. Ramazzina)..... | 7 |
| 5. Travaux Swisscom au ch. du Village (R. Gisiger)..... | 7 |
| 6. Fontaine à proximité du couvert de Certoux (S. Bowman)..... | 7 |
| 7. Température de la crèche (Mme Meier)..... | 7 |
| D. Propositions individuelles et questions..... | 7 |
| b) Tournoi des élus..... | 8 |
| c) Défibillateurs..... | 8 |
| d) Fin de service de M. Tessari (suggestion de M. Blanchard)..... | 8 |
| e) Projet de bulle et rénovation du Club House du tennis..... | 8 |
| f) Logement d'Ukrainiens au CVI..... | 8 |

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

| | |
|--|----|
| g) Expo à ciel ouvert..... | 9 |
| h) Angle sans visibilité..... | 9 |
| i) Cours de <i>self defense</i> pour dames | 9 |
| j) Sortie du Conseil municipal..... | 9 |
| k) Canicule..... | 9 |
| l) Projet scolaire..... | 10 |

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence de Mme le Maire Prisca Wasem et des Conseillers administratifs MM. Steve Delaude et Fernand Savigny. Tout le monde est présent, il y a une personne dans le public. Il ouvre la séance à 20h.

Il prend la parole pour remercier les membres de la confiance accordée à ce nouveau Bureau. Il remercie M. Torselletti pour son travail pertinent au sein de ce même bureau et espère pouvoir être son digne successeur. Il assure que le Bureau dans son ensemble œuvrera pour que les débats puissent être menés au mieux.

Il entame l'ordre du jour.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 28 avril 2022 et du 19 mai 2022 (sous réserve)

Le Président rappelle que ces documents ont été reçus tardivement, il demande si un-e membre souhaite avoir plus de temps pour les lire ou si l'adoption peut avoir lieu. Personne ne se manifestant, il propose de passer à leur examen puis au vote.

Procès-verbal du 28 avril 2022

Le Président signale qu'il a déjà signalé des coquilles qui seront corrigées dans la version finale.

P. 6, dernière phrase du 1^{er} § : corriger 2024 en 2023 : (...) *ne pourront être obtenues qu'à partir de 2023.*

Ainsi modifié, le PV de la séance du 28 avril 2022 est approuvé par 17 voix « pour » et une abstention.

Compte rendu de la séance du 28 avril 2022

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2022 est approuvé par 17 voix « pour » et une abstention.

Procès-verbal de la séance du 19 mai 2022

P. 4, sous lettre C, 3^e phrase du texte : ajouté principalement à *M. V. Savigny relève le déficit important, lié **principalement** à des corrections d'estimation fiscales et à la crèche, (...)*

Même paragraphe, plus loin, supprimer la phrase ~~*M. V. Savigny précise que les indicateurs laissent apparaître... autres communes du canton.*~~

Même paragraphe, avant-dernière phrase, plusieurs modifications : *Le transfert possible de ~~cette~~ **SI-cet** immeuble dans le patrimoine ~~immobilier~~ **financier** de la commune est encore à l'étude.*

P. 5, lettre D, 2^e paragraphe, mention du chiffre à corriger : *Il présente un dépassement de CHF ~~13'000.-~~ **13'800.-** environ et doit donc faire l'objet d'une décision du Conseil municipal.*

P. 7, lettre e), modification de l'ordre entre la 1^{ère} et la 3^e phrase : *M. Delaude donne l'information que les Mérites 2021 ont été remis à la Maison de la Douane. Irène et Patrick Ricca et Valentine Martina étaient entourés de leur famille et proches. **Chaque méritant peut inviter une dizaine de personnes, ce qui a donné une cérémonie très intime.***

Mme Bourquin Guidi s'étonne que le Conseil municipal ne soit pas associé à cette cérémonie.

M. Delaude répond que ~~c'est intime dans le sens où chaque méritant peut inviter une dizaine de personnes~~ et le Conseil municipal est représenté par le Bureau.

P. 8, WC mobile, précision dans la formulation en gras de la décision : (...) *le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire poser ~~des~~ **un** WC mobiles au parc Quédan cet été, (...).*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Même page, ligne suivante, correction : *M. Gisiger remercie pour ce soutien et souligne que le Signal de ~~Bougy~~ Bernex comporte (...)*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2022 est approuvé par 18 voix « pour », soit à l'unanimité des membres.

Compte rendu de la séance du 19 mai 2022

Apporter la même précision dans la décision relative au WC mobile.

Ainsi modifié, le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2022 est approuvé par 18 voix « pour » soit à l'unanimité des membres.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

Le Président informe que le Conseil n'avait pas fait usage de son droit de veto contre la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022. Il indique que la presse s'est fait l'écho des communes qui ont fait usage de ce droit, soit 16 communes, mais elles ne représentent pas les 2/3 des communes ni la moitié de la population du canton. Par conséquent, cette décision est validée.

C. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Bilan de la sécurité sur la commune (APM et gendarmerie)

M. Delaude présente des diapositives sur les statistiques relevées par la police de proximité sur notre commune. En préambule, il rappelle que notre commune reste très sûre. Les statistiques portent sur 2020 et 2021, une colonne présente la variation par objet d'une année à l'autre. Les accidents de la circulation sont en baisse, même si 2020 a été une année Covid.

Les contrôles de la circulation ont augmenté de 42%, en lien, explique M. Delaude, avec les contrôles douaniers, qui entrent dans cette catégorie sitôt que les douanes appellent la police. M. Delaude attire l'attention sur le fait que certains événements ne se produisent qu'une fois tous les deux ans, comme une affaire de mœurs en 2021 alors qu'il n'y en avait aucune en 2020, ce qui donne une grande augmentation en termes statistiques. Les affaires financières connaissent une variation importante, avec 8 en 2020 et 27 en 2021. M. Delaude explique que ce sont les cas liés aux paquets Zalando dont seule la facture vous arrive, et la cybercriminalité, quand un ordinateur se fait hacker et son propriétaire rançonner. Les interventions sur la voie publique, quand les gens appellent la police car ils ont des craintes sur ce qui se passe au pied d'un immeuble, et dans des lieux privés, par exemple pour tapage nocturne, sont en augmentation. M. Delaude résume que, sur tous les événements qui peuvent se produire dans une commune, l'augmentation entre 2020 et 2021 est de 0,83%. Globalement, la situation est assez stable, rien de particulier selon la police ne peut être mis en lumière. C'est ce qui confirme que notre commune est calme, la circulation étant le sujet qui y mobilise le plus la police.

Des statistiques détaillent ces contrôles de circulation effectués en 5 lieux sur la commune ; 4800 véhicules ont été contrôlés. Sur un tronçon de la route de Certoux, avant les nouveaux travaux, un tiers des véhicules roulaient un peu trop vite alors que sur un autre tronçon de cette même route, le chiffre est de 10%, avant de repartir à 30% sur un 3^e tronçon de la route. Sur la route de St-Julien, M. Delaude a été surpris du faible nombre de véhicules contrôlés. Explication lui a été donnée que ces contrôles s'effectuent sur les heures creuses car aux heures pleines, les véhicules roulent au pas. Le constat, c'est sur cette route que les infractions à la vitesse sont les moins nombreuses.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au sujet suivant.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

b) Dépassement de crédits

1. Travaux de réfection de la garderie

Mme Wasem indique que des réfections portent sur les mollasses qui encadrent les fenêtres. Il manquait dans le devis le coût de l'échafaudage. Le dépassement correspond à CHF 5624,25.

2. Rénovation /agrandissement de l'école

Mme Wasem informe que le Conseil administratif a envisagé de se faire accompagner par un AMO, abréviation d'Assistant du Maître d'ouvrage. Cet AMO a été trouvé, il cumule les avantages d'avoir déjà suivi un tel chantier et aussi d'avoir été magistrat dans une autre commune. Il comprend donc toute la complexité d'un tel accompagnement pour une commune. De plus, la présence de quelqu'un qui puisse suivre l'entier du projet est nécessaire aussi en regard d'une situation d'absence de longue durée au Service Bâtiments et Infrastructures de la commune. Le montant à engager est de CHF 160'000.-, étalé sur plusieurs années. Pour 2022, il n'y a pas de dépenses nécessaires, la demande vise à obtenir déjà l'accord du Conseil.

M. Savigny précise qu'il n'y aura pas de dépassement cette année, car un montant était prévu dans le budget de fonctionnement. Il rappelle qu'un mandat identique avait été confié lors de la construction du CVI, ce qui avait été un avantage clair pour la commune. Il indique que le montant sera mis soit dans le budget de fonctionnement 2023, soit dans le crédit d'études pour la rénovation du groupe scolaire.

M. Hilty demande si ce sujet a été discuté dans la commission qui traite ce sujet.

Le Président, qui préside la commission des Bâtiments, répond que non, les membres prennent connaissance de ce sujet ce soir.

M. Hilty estime que cela aurait été logique que la commission en discute. Il propose que ce soit renvoyé en commission des Bâtiments pour discuter de cette nécessité.

M. Savigny indique que la position de l'Exécutif est d'avis que cette assistance est nécessaire, pour ne pas dire indispensable, pour ce projet complexe. Il ajoute, pour répondre à une question de M. Hilty, que cette personne n'a pas encore été engagée.

Mme Wasem rappelle l'absence relevée au SBI, qui explique que le projet a pris du retard. Il est nécessaire qu'un professionnel, comme l'est notre responsable technique, appuie le Conseil administratif pour que ce projet avance.

M. Martignoni s'interroge sur la temporalité de cette demande. Suivant quel maître d'ouvrage sera choisi, par la commission sans doute puis ensuite par le Conseil administratif, cet engagement n'est-il pas prématuré, d'autant qu'on est vraiment au tout début du processus, ne sachant pas si on va rénover ou détruire.

Mme Wasem précise que cette personne fera le travail de l'administration, qui n'a pas les ressources pour le faire. La rénovation de ce groupe scolaire est actuellement nécessaire. Cette externalisation est souvent la norme dans les petites communes. Cette personne va lancer la procédure de marché public en déposant le cahier des charges des travaux sur le site dédié nommé SIMAP. Ce n'est pas la commission qui choisira, car le candidat retenu sera celui qui répondra le mieux aux critères du cahier des charges. L'analyse de ces critères nécessite une personne de la branche pour les évaluer. Ce n'est pas une tâche qui se déroule en commission, mais celle-ci sera informée dès que possible.

M. Martignoni regrette que la nécessité de cette personne, si elle est indispensable, n'ait pas été évoquée en commission.

Mme de Raemy revient sur la nécessité de disposer de ces compétences. On peut discuter la somme, mais l'urgence est là et le besoin aussi, d'avoir quelqu'un qui puisse nous guider.

le Président invite à ne pas faire le travail de commission en séance plénière.

M. Delaude explique que c'est aussi en avançant dans le dossier qu'on a repéré les compétences qui manquent. Il est nécessaire aussi qu'une personnalité indépendante assure la gestion de ce dossier pour éviter de se perdre dans des détails.

M. F. Savigny souligne que ce que sera finalement le projet, une rénovation ou une démolition-reconstruction, est également attendu de la procédure. La première attente de la commune liée à l'AMO est qu'il accompagne la commune dans le processus de marché public. Pour la suite, soit le chantier, on verra. M. Savigny revient sur l'idée

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

que la commission sélectionnerait le candidat final, pour confirmer que ce ne sera pas le cas. La procédure de marché public est de bien réfléchir au cahier des charges, aux critères sur lesquels on va juger les entreprises qui se présenteront, à la pondération de ces critères, pour avoir à la fin le meilleur candidat, et non un choix à la tête du client. Même le Conseil administratif n'aura pas les coudées franches à la fin. Ce processus est donc dévoreur en temps et c'est le sens de cet accompagnement d'assurer le suivi de ce processus tout en laissant le Conseil administratif suivre ses autres projets. M. F. Savigny souligne que la première expérience d'AMO de la commune a coûté de l'argent, certes, mais a aussi permis de faire des économies pour un montant équivalent à la dépense.

M. Cheyroux apprécie cette direction prise, mais comme cela été souligné, c'est un élément clé. Il prie le CA de ne pas faire d'erreur de casting, de ne pas seulement s'appuyer sur le profil de la personne, d'avoir une bonne définition de la description de fonction de cette personne, qui consolide son retour d'expérience et qui ferait que son assistance puisse être effectuée jusqu'à ce qu'il est décidé qu'il arrête, donc pas obligatoirement jusqu'à la fin de l'année mais aussi par la suite. Il insiste vraiment pour qu'il n'y ait pas d'erreur de casting de ce poste clé.

M. Scheib comprend la nécessité de cet engagement, suite aux explications du Conseil administratif, mais il aurait souhaité que la commission en prenne connaissance auparavant. Il demande ce que recouvrent ces CHF 160'000.-, si un dépassement est encore possible ou autre.

Mme Wasem reformule que ceci porte sur une assistance sur tout le projet jusqu'à la fin de la construction, soit une durée de 3 ans. C'est la personne pressentie qui a fait le calcul de cet AMO pour tout le projet. Il a déjà la connaissance de cette activité, il a déjà suivi des projets sur d'autres écoles, il a aussi été magistrat dans une autre commune, plus grande que la nôtre et qui a aussi fait appel à un expert externe pour une construction. Le détail des tâches est très précis avec le suivi et le respect du budget, des tâches d'assistance juridique, de planification, de technique, etc. sur le projet. L'exécutif a pu comparer avec l'AMO qui a suivi le CVI, celui pour l'école est même d'un coût moins élevé. L'AMO pressenti est donc un atout à tout point de vue. Cela ne se discute plus dans une commission car on a réellement besoin de cet AMO maintenant. La commission n'aurait pas reçu davantage d'informations que ce qui est donné ce soir.

M. V. Savigny se dit persuadé que cet AMO est une nécessité. Il se demande si, compte tenu du niveau des honoraires, une procédure de marché public n'aurait pas dû être lancée également.

Mme Wasem indique que le montant qui oblige à passer par un marché public se situe à CHF 150'000.- hors TVA, or, là, on est à CHF 148'000.- hors TVA.

Comme le Président résume l'enjeu de la discussion, M. F. Savigny insiste sur le fait que l'exécutif a donné cette information par souci de transparence, mais n'a pas la nécessité d'obtenir l'accord formel du Conseil municipal. La conduite de travaux et les moyens nécessaires à cela sont de la compétence du Conseil administratif. Lequel a l'intention d'aller jusqu'au bout avec ce mandataire.

Le Président revient sur la demande de membres que la discussion soit engagée au sein de la commission des bâtiments avant l'engagement de cette personne. Il propose de faire voter les membres sur cette option.

Par 4 voix « pour », 13 voix « contre », et une abstention, le Conseil municipal renonce à soumettre le projet d'AMO pour la rénovation du groupe scolaire à la commission des Bâtiments.

M. Martignoni demande s'il faut s'attendre au même cas de figure pour la rénovation de la Mairie.

Mme Wasem répond que l'externalisation est la règle même dans les grandes communes. Un expert est un atout dans des constructions de cette nature, qui regroupe différents corps de métier et qui peuvent durer au-delà d'une législature. C'est devenu indispensable.

M. F. Savigny précise que l'AMO ne dégage pas la commune de sa responsabilité, qui garde la main à travers son administration aussi, sur le chantier.

Mme Bowman demande si l'on peut connaître le nom de cette personne.

Mme Wasem répond qu'il doit donner son accord d'abord.

c) Enquête publique relative à l'installation d'une antenne Swisscom : autorisation délivrée

M. F. Savigny revient sur une information donnée lors d'une précédente séance, relative à l'enquête publique et à la demande d'autorisation d'une antenne 5G sur le toit d'un immeuble. La commune a donc rendu un préavis négatif à la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

demande d'autorisation et a aussi répondu négativement dans le cadre de l'enquête publique, pour des questions d'ondes et architecturales. Mais, l'autorisation a été délivrée, toutes les oppositions ont été rejetées. La commune se trouve donc dans le délai de recours. Il sera difficile de contrer la question des ondes, car les prescriptions sont ici respectées. La commune examine actuellement quels arguments elle pourrait faire valoir au niveau architectural, sachant qu'une commission d'architecture a donné son aval au projet. Il faut donc trouver une autorité supérieure ou au moins aussi convaincante au niveau architectural pour avoir des arguments qui donneront des chances à un recours.

M. Rellstab indique avoir trouvé sur le site fédéral Swisstopo qu'une antenne 5G est déjà signalée à cet endroit. Il se demande si aller contre ceci est une bonne chose. Il n'a pas réussi à avoir plus d'informations mais il y a déjà de la 5G signalée sur ce toit.

Ceci étonne M. F. Savigny puisque l'autorisation porte sur la construction d'une telle antenne, sur un immeuble récent.

M. Rellstab indique que remplacer des antennes 2G ou 3G par de la 5G est possible.

M. F. Savigny acquiesce mais répète qu'il n'y a pas d'antenne du tout sur ce toit actuellement. Ici, on n'est pas dans le remplacement, ce qui aurait été fait sans demande d'autorisation.

M. Rellstab voulait juste relever ce fait.

M. F. Savigny indique son souhait d'avoir une cartographie des ondes sur la commune, pour savoir s'il y a des endroits sur la commune qui auraient un trop grand nombre d'ondes. Dans ce cas, l'ajout d'une antenne serait problématique pour la population et pourrait être contesté.

M. Martignoni demande comment les citoyens et le Conseil municipal peuvent se joindre au Conseil administratif pour peser sur un éventuel recours.

M. F. Savigny répond que la population a pu se positionner dans le cadre de l'enquête publique. La commune pouvait, en plus, donner son préavis dans le cadre de l'autorisation de construire. L'autorisation ouvre pour la population concernée et la commune un droit de recours. Mais, la commune n'engagera pas des dépenses si ce recours n'a pas une chance claire de succès.

d) Poste de Perly : nettoyage du hall

Le Président indique que ce point fait suite à une intervention de M. Cheyroux sur l'état du hall de l'office postal depuis son abandon. Il passe la parole à Mme Wasem.

Mme Wasem indique que la commune avait également déjà écrit à la Poste pour signaler cet état de fait. Elle a reçu une réponse du responsable local de l'Unité logistique, qui indique qu'un nettoyage était fait une fois par semaine et que des directives avaient été données au facteur de jeter les différents éventuels déchets. Il a été signalé que les portes avaient été enlevées pour éviter, en hiver, que des personnes viennent squatter le hall. Effectivement, mais cela n'a pas empêché l'état de saleté du hall. Une rencontre sera agendée avec ce responsable pour trouver des solutions à cet état de saleté de ce hall.

e) Bicentenaire : J-1 - informations

M. Delaude espère que tout le monde a vu le chapiteau et le site se construire. Le cortège démarre le samedi à 10h30, M. Delaude invite les membres à se poster le long du parcours pour acclamer les nombreux enfants sur leurs chars et les orchestres. La partie officielle comprendra un représentant de l'Etat, M. le Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, le samedi à 13h. Pierre Grand, président du comité d'organisation et Mme le Maire feront également des discours. Le beau temps est prévu tout le week-end. Dimanche, outre le marché, le Tournoi des élus aura lieu, il invite les membres à y venir. A la demande du Président, M. Delaude rappelle le parcours de la Parade, qui part de Certoux, passe par Perly Village et arrive sur le site de la fête au chemin de la Mairie vers 12h. M. Delaude remercie le Conseil municipal d'avoir voté le budget et se dit confiant sur le succès de cette manifestation.

f) Réponse aux questions/remarques individuelles de la séance du 18 mai dernier

1. Eclairage parking de la mairie (M. Mouton)

M. F. Savigny indique que le système d'éclairage est autonome. Il est chargé à l'énergie solaire et la lumière s'éteint quand les batteries sont vides. Mais, une baisse de son intensité va être examinée.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. WC au parc Quedan (M. Mouton)

Mme Wasem indique que ces WC ont été installés. Quant aux WC de l'école, le Sécuritas qui passait le vendredi les fermait. On lui a demandé de ne plus le faire, ce qui devrait garantir des WC ouverts pendant le week-end.

3. Grillade au parc Quedan (Y. Martignoni) et sur la parcelle du chemin des Vignes (M. Ramazzina)

M. Delaude indique qu'il n'existe pas d'interdiction de faire des feux dans le parc Quedan. Mais, cela reste un parc de jeux pour les enfants. Un pique-nique est autorisé mais y faire des grillades ne paraît pas une bonne idée. Des panneaux vont être mis pour interdire les grillades et les feux. La même logique prévaut pour le chemin des Vignes, Là, en plus, il y a des champs environnants, ce ne serait pas prudent de les autoriser.

Mme Ramazzina précise que sa question était de savoir s'il était possible de mettre un ou deux grills fixes.

M. Delaude répond que non. Il y a déjà des grills ailleurs, et l'on constate que cela génère des déchets. Il n'est pas souhaité de faire des zones de pique-nique ailleurs.

Mme Wasem ajoute qu'un grill fixe indiquerait que tout l'espace est propice aux grillades et les gens se mettent à faire des petits feux à côté. Ce n'est pas l'intérêt de la commune, d'autant que c'est aussi un lieu où les enfants viennent. Par ailleurs, il y a un joli bois derrière, on imagine que les gens iraient facilement chercher du bois pour leurs feux sauvages. Par ailleurs, comme déjà dit, les gens ne prennent pas soin des lieux, ce qui générerait aussi une autre gestion de ce lieu. Celui-ci est un espace de nature qu'il faut conserver en l'état.

M. Martignoni salue ces décisions.

5. Travaux Swisscom au ch. du Village (R. Gisiger)

M. F. Savigny informe que le lieu a été sécurisé. Le trou est bouché.

6. Fontaine à proximité du couvert de Certoux (S. Bowman)

M. F. Savigny convient que cette fontaine ne fonctionnait pas mais ce n'est plus le cas actuellement.

7. Température de la crèche (Mme Meier)

Mme Wasem rappelle que les locaux remis à disposition sont bruts. Les locataires doivent procéder aux aménagements complémentaires selon leurs besoins. Ils font appel à un architecte qui doit prévoir le chauffage et l'aération. Ici, la ventilation a été insuffisamment pensée et c'est à l'architecte de LGH d'y remédier. Dans l'immédiat, des climatiseurs et un film posé sur les fenêtres seront mis en place immédiatement, pour réduire la chaleur, mais il n'est pas sûr que ces mesures soient suffisantes.

D. Propositions individuelles et questions

Le Président demande que les membres indiquent le type de leur intervention, s'il s'agit d'une remarque ou demande, etc.

a) Informations de la commission Environnement

M. Gisiger, qui préside la commission, informe que cette dernière a travaillé sur un projet de pollinisateurs sauvages. Un rapport et un budget seront présentés en septembre. En septembre, la commission présentera ses activités de l'année 2021-2022. La commission a réussi à se mettre d'accord sur les trois objectifs des trois années à venir qui sont :

1. Faire un bilan des arbres de la commune et augmenter la qualité des arbres. Vu le changement du climat, beaucoup de forêts souffrent de la sécheresse, il faut maintenant savoir quel arbre planter et où. Il s'agit d'un projet durable, sur 20 ans. La commission sera épaulée par des spécialistes du canton et de la région.
2. Faire un bilan des oiseaux de la commune avec des spécialistes et implanter des nichoirs. Heureusement, indique M. Gisiger, il y a des spécialistes sur la commune, notamment dans l'Aire des Seniors et M. Gisiger a déjà contacté le spécialiste de ce groupe qui est tout à fait d'accord d'aider la commission.
3. Réduire la pollution liée aux déchets sur la commune, aux écopoints et surtout à la déchetterie communale. M. Gisiger estime que le sujet est récurrent, qu'on en parle régulièrement sans parvenir à régler le problème. Lui-même a perdu pratiquement la voix à la vue de la déchetterie communale ce dimanche, tellement il a été choqué. L'indiscipline

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

des gens est révoltante. Il redoute que la commune paie des surplus pour ces débarras hors containers. La commission se penchera sur ce sujet.

M. Gisiger ajoute que la campagne d'affichage Zéro Déchets se termine en juillet. Avec Mme Wasem, trois manifestations, le Bicentenaire, les Promotions, le 1^{er} Août, ont été définies pour faire usage de vaisselle réutilisable, ce qui devrait contribuer à réduire les déchets lors des manifestations. Un bilan sera fait à fin août pour voir ce qu'il en a été.

Il remercie Mme Wasem pour la pose rapide de WC au parc Quédan.

Mme Wasem indique que la campagne Zéro Déchets se poursuit jusqu'en août.

M. Delaude ajoute que le concept de vaisselle réutilisable était en réflexion et se serait concrétisé en 2020 s'il n'y avait pas eu le Covid.

b) Tournoi des élus

M. Hilty demande qui vient. Une quinzaine de membres répondent positivement.

Il informe que Carouge, Plan-les-Ouates, le Grand Conseil, la Ville de Genève, Vernier et Meyrin ainsi que Perly-Certoux joueront leur match sur le terrain en herbe.

c) Défibrillateurs

M. Hilty fait une remarque à ce propos. Il en compte 4 dans la commune, mais dans l'assemblée, on lui fait remarquer qu'il y en a 5 avec celui de la Mairie. Il demande quels critères justifient les emplacements car il n'y en a qu'un à Certoux.

M. Delaude répond que le choix a été fait en fonction des lieux et de leur fréquentation.

M. F. Savigny ajoute que ce sont aussi des emplacements où se déroulent des activités sportives très fréquentées.

Mme Meier pense qu'il y en a un aussi à la pharmacie.

d) Fin de service de M. Tessari (suggestion de M. Blanchard)

M. Hilty demande ce qu'il en est.

M. Delaude indique avoir pu en parler avec l'intéressé, qui a réaffirmé vouloir réfléchir à l'idée d'une célébration. A ce jour, M. Delaude attend son retour.

e) Projet de bulle et rénovation du Club House du tennis

M. Hilty souhaite avoir un point de situation de ces deux projets.

Mme Wasem indique que le Service Bâtiments et Infrastructures étant au ralenti, ces projets n'ont pas beaucoup avancé. La question du chauffage de la bulle est toujours un problème. Dès qu'elle en saura davantage, Mme Wasem reviendra devant le Conseil.

M. Hilty rappelle que le TCPC, dont il est le délégué du Conseil municipal, le questionne suite au vote sur ce projet il y a deux ans. Il demande si l'on peut mettre des ressources sur ce projet.

Mme Wasem souhaite trouver une personne spécialisée dans les chauffages des bâtiments car d'autres bâtiments communaux sont concernés. Comme M. Hilty lui demande quel est le problème à trouver cette personne, Mme Wasem répond que la décision a été prise récemment de rechercher un expert dans le domaine des énergies renouvelables. Aujourd'hui, c'est un métier, cette spécialisation au niveau des énergies et solutions innovantes. Un projet était en cours avec les SIG, baptisé Eco21, mais comme personne de l'administration ne pouvait travailler avec eux, ce partenariat a été abandonné. On recherche donc une personne référente qui puisse faire avancer le projet rapidement.

Suite à une demande de M. Hilty, sur le fait que ce projet soit élargi aussi à la buvette du foot, Mme Wasem précise que la réflexion de l'Exécutif devra porter sur tous les systèmes de chauffage des bâtiments communaux mais que, concernant le tennis, c'est le dernier point à régler, tous les autres, pour la construction, étant déjà figés.

f) Logement d'Ukrainiens au CVI

M. Cheyroux demande où l'on en est.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. Savigny indique que l'Hospice général, que l'on avait sollicité, ne peut intervenir puisque, pour ce type de logements subventionnés, on a une obligation d'être en direct avec les locataires. De plus, les familles intéressées doivent remplir quelques conditions, de taux d'occupation, d'inscription à l'administration fiscale, etc. Une famille de 4 personnes est en lice. Elle est avertie que ce logement est mis à disposition mais pas pour du long terme.

g) Expo à ciel ouvert

M. Cheyroux informe que des artistes, dont des membres de la Girelle, des gens d'ailleurs et d'ici, amateurs et professionnels, enfants exposent à ciel ouvert des sculptures et œuvres organiques, du 1^{er} juillet au 31 août, chez Pierrette Mermier, route des Ravières 14. Entrée libre.

h) Angle sans visibilité

Mme Chaignat souhaite faire une proposition relative à la sécurité. A l'angle ch. du Relai et ch. du Village, sur la droite, des panneaux en bois gênent la visibilité sur les enfants et les gens qui arrivent. Elle suggère de mettre un 2^e miroir sur un candélabre, pour assurer la visibilité sur ce qui arrive du chemin du Village.

M. Delaude rappelle qui s'agit d'une Zone 20. Le miroir est sans doute sur pose sur parcelle privée. La pose de miroir favorise la témérité, quelque fois. Le fait de ne pas poser le miroir est plutôt une protection.

Mme Chaignat passe fréquemment là, très doucement. Mais, à cet endroit, les enfants déboulent à toute vitesse. C'est surtout pour la sécurité des enfants qui vont à l'école qu'elle fait cette demande.

M. Delaude rappelle que c'est le principe de la Zone 20, qui est une zone de rencontre. C'est aux usagers motorisés de la route de faire attention. C'est le principe, établi au niveau fédéral.

Mme Wasem, qui habite à ce carrefour, n'a jamais eu de problème à cet endroit. Si la vitesse est respectée, il ne devrait pas y avoir de danger.

Le Président recentre le débat sur la demande de Mme Chaignat, de poser un miroir.

Demandant si l'ensemble du Conseil suit Mme Chaignat sur sa demande, la proposition est faite de renvoyer la question à la commission des Routes et/ou à la commission de la Sécurité.

Par 18 voix « pour » soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renvoyer la proposition de poser un miroir à l'angle des ch. du Relai/ch. du Village à la commission de la Sécurité.

i) Cours de *self defense* pour dames

Mme Chaignat a participé dernièrement à un cours de Wen-Do, cours d'auto-défense pour les dames, pour tous les âges. Pas besoin d'avoir une forme physique particulière. Elle a des documents si une commission veut s'y intéresser.

j) Sortie du Conseil municipal

M. Torselletti demande aux membres qu'ils vérifient leurs e-mails cet été car des informations relatives aux consignes sanitaires vont arriver sur le voyage du Conseil municipal, prévu du 2 au 4 septembre 2022, avec un départ à 17h précises de la mairie.

k) Canicule

Mme Habiyakare a remarqué que la mairie a adressé des courriers aux personnes âgées afin de leur rappeler de boire pendant la canicule. Elle trouve cela très bien et voudrait savoir si la mairie connaît le nombre de personnes très âgées qui seraient isolées, pour éviter qu'elles aient des problèmes de canicule.

M. F. Savigny répond que ce courrier est une réponse à la question. Faudrait-il faire davantage, demande M. Savigny, mais l'essentiel est que les personnes boivent, ce que rappelle ce courrier.

Mme Bowman précise qu'une personne de sa connaissance, qui avait 87 ans, recevait chaque jour un appel de l'IMAD. L'IMAD suit donc ces personnes très âgées.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

I) Projet scolaire

M. Scheib revient sur le projet scolaire, ou projet citoyen des 8P, qui s'est déroulé le 11 juin. Un succès qui aurait pu attirer plus de monde. Il déplore l'absence d'un moyen de communication pour joindre plus de gens. Il demande que pour les projets suivants, la communication soit anticipée et améliorée. Il demande au Conseil administratif comment celui-ci a vécu le projet.

Mme Wasem indique qu'elle a eu des retours par Mme Trono, qui lui a envoyé des photos. L'Exécutif était en voyage des Maires, donc absent de Genève. Mais ce projet est un projet des élèves pour les élèves, ils doivent en faire la communication eux-mêmes.

Mme Trono rappelle que le projet est baptisé scolaire, il n'est plus forcément destiné à tous les communiens. Il est dédié aux enfants de l'école et à leurs parents. Si toute la commune avait été invitée, les élèves n'auraient pas pu assumer l'excès de spectateurs. La vente de pâtisseries était au profit de Terre des Hommes, Mme Trono n'a pas le décompte du bénéfice à ce stade.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h08.

Le Président
Alan Torselletti

Le Vice-Président
Michel Mouton

Le Secrétaire
Jacques Nierlé